

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04 13 31 11 37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Nouveau modèle de convention-type lieu d'accueil relative à l'information et l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA soumis à contractualisation.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'objet de ce rapport consiste à modifier l'article 6 "Montant et financement de l'action" de la convention-type relative à l'accueil, l'information et l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, mission confiée par le Département à 25 lieux d'accueil.

Il est proposé de préciser que les excédents seront déduits des financements accordés les années suivantes.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Ces nouvelles modalités seront applicables pour les financements des lieux d'accueil, au titre de l'année 2021, présentés à la Commission permanente de décembre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL